



L'Europe sur le bassin de la Loire,
une chance pour tous.

**PROGRAMME OPÉRATIONNEL
INTERRÉGIONAL FEDER
BASSIN DE LA LOIRE
2014 / 2020**

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE
ANNÉE 2016**

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP002
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020
Version	2016.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 juin 2017

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Tendances de programmation

Le programme opérationnel interrégional FEDER Bassin de la Loire a été approuvé par la Commission européenne le 12 novembre 2014. Ainsi, au 31/12/2016 se termine sa deuxième année de programmation des crédits FEDER Loire. **A ce titre, 197 projets ont été déposés** auprès de l'Autorité de Gestion depuis le début de la programmation, **pour un coût total d'opération de 51M€ et une mobilisation potentielle du FEDER à hauteur de 16.7M€** (soit plus de 50 % de la maquette 2014 / 2020).

Les Comités de programmation ont permis l'attribution d'un cofinancement FEDER sur **157 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 13M €** (sur un coût total éligible d'opérations de 37.6M €). **C'est donc près de 39% de la maquette du POI qui a été programmé**, positionnant l'engagement de ce programme parmi les premiers programmes français.

Les opérations programmées ont été sélectionnées conformément aux critères et modalités de sélection validés en Comité de Suivi et précisées dans le DOMO, par Appels à projets, Appels à propositions ou « au fil de l'eau ».

La programmation globale des opérations reste cependant contrastée selon les axes du programme. L'axe 1 relatif à la prévention des inondations reste insuffisamment engagé en 2016 (12.6%). Les acteurs du bassin se sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre de l'axe 2 dédié au développement touristique et à la préservation des écosystèmes ligériens : 49% de la maquette de l'axe a ainsi été programmé suite à ces deux premières années de programmation.

Performance du Programme Opérationnel Interrégional

La performance du programme s'appréciant sur la base des opérations réalisées ou des dépenses certifiées par l'Autorité de Certification, il en résulte que les résultats dont nous disposons actuellement ne permettent pas de consolider le taux de performance réel du programme.

Cependant, la contribution de chacune des opérations programmées au cadre de performance a bien été prise en compte dans le processus de sélection. Et l'analyse des dossiers programmés permet d'évaluer la contribution potentielle de ces opérations à la performance globale du programme, une fois que les actions seront réalisées et les paiements certifiés.

Ainsi les actions programmées sur l'Axe 1 et sur l'Axe 2 permettent dès la fin de l'année 2016 d'atteindre, à titre prévisionnel, les valeurs intermédiaires du cadre de performance du Programme Opérationnel Interrégional. Il en est ainsi pour l'Etape Clef de Mise en Œuvre de l'Axe 1, mais aussi les indicateurs ISR3, ISR4 et ICR23 de l'Axe 2.

Gouvernance du programme

Le partenariat a été réuni à deux reprises au cours de l'année 2016 dans le cadre du Forum des Acteurs du Plan Loire.

Au sein de ces réunions, deux Comités de Suivi ont été organisés en mai et novembre 2016. Ils ont permis l'adoption de onze Appels à projet ou Appels à propositions (Inondation, migrants, tourisme, zone humide, espace de mobilité, ...), du rapport annuel de mise en œuvre et son résumé citoyen pour l'exercice de 2015, et du plan d'actions POI Loire en vue d'une révision de l'Axe 1 du POI.

Par ailleurs, le Comité de programmation s'est réuni à sept reprises, à pas de temps réguliers, pour permettre une programmation rapide et réactive des opérations sélectionnées.

Animation / Communication

Officiellement lancé le 10 juillet 2015, le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire a fait l'objet d'actions d'animation et de communication de proximité, au plus près des porteurs de projets du bassin.

La plaquette de présentation du Programme Opérationnel Interrégional a été largement diffusée lors de temps d'échanges « régionaux » organisés tout au long de l'année, à la rencontre de porteurs de projets potentiels ou d'acteurs déjà bénéficiaires d'une aide FEDER bassin de la Loire.

En complément des actions de communication, le partenariat avec la presse a été amplifié. Les différentes réunions des Comités de programmation et de suivi font l'objet de communiqués de presse largement diffusés, et des journalistes ont été invités aux principaux événements qui ont rythmés l'année 2016. Ces éléments ont été régulièrement diffusés sur le site web www.europeocentre-valdeloire.eu opérationnel en début d'année 2016.

Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la partie 4 du présent rapport « Gestion du Programme Opérationnel Interrégional ».

L'année 2016 a été mise à profit pour enrichir le système de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel Interrégional : définition du Document de Mise en Œuvre, définition du Guide des procédures de l'Autorité de Gestion, Vademecum des Services Instructeurs, Guide du porteur de projet et du bénéficiaire. Ce système de contrôle formalisé, a fait l'objet d'échanges avec l'Autorité de Certification.

En complément du dispositif de contrôle et de pilotage du programme, des actions d'appui et d'accompagnement du Service Instructeur POI FEDER Loire ont été engagées. Des actions de sensibilisation aux politiques européennes, de formation à l'accompagnement des porteurs de projets, ou à la prise en compte de la performance des programmes ont été programmées.

Révision du Programme Opérationnel Interrégional

Lors du Comité de Suivi de novembre 2016, une révision de l'Axe 1 dédié à la préservation du risque inondation a été adoptée, et déposée ensuite auprès des services

de la Commission européenne.

Il s'agissait notamment pour l'Autorité de gestion d'alerter la Commission européenne sur le retard pris par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la Directive Inondation, du fait d'une évolution législative en droit national qui reportait au 1er janvier 2018 la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ; compétence qui devait initialement être effective au 1er janvier 2016.

Ce décalage réglementaire a eu de réelles incidences sur le rythme de programmation des crédits de l'Axe 1 du Programme Opérationnel Interrégional, et la révision introduite auprès de la Commission visait à en tenir compte pour les valeurs intermédiaires des indicateurs de cet Axe, et proposait également d'élargir la typologie d'opérations éligibles aux crédits du FEDER.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	<p>La programmation des opérations sur l'Axe 1 est étroitement liée à la mise en œuvre du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) approuvé fin 2015 et déclinant sur le bassin de la Loire la Directive Inondation. Les actions envisagées sur l'Action 1 devaient permettre l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Il semble, au regard des données déjà en possession des collectivités et de l'accompagnement mis en œuvre par les services de l'Etat, que l'élaboration des 18 stratégies nécessitent au final peu d'appuis externes susceptibles de mobiliser le FEDER. Les crédits fléchés sur l'Action 1 pourraient donc basculer majoritairement vers l'Action 2 qui vise à la mise en œuvre des stratégies élaborées. Au 31/12/2016, 20 opérations ont été programmées pour un montant FEDER d'1 million d'euros, soit 12.6% de la maquette.</p> <p>Un Appel à propositions sur les actions 1, 2 et 4 a été engagé dès le 1er janvier 2016 afin de faire émerger de nouveaux projets. Les services de l'Etat finalisent un guide méthodologique et technique qui sera mis à disposition des porteurs de projets pour préciser le contenu attendu d'une Stratégie Locale de gestion du risque Inondation.</p> <p>La réalisation d'un état des lieux de la connaissance acquise au titre des précédents Plans Loire a permis l'engagement d'appels à projets annuels en novembre 2016 portant sur l'action 3 (projets d'études et de recherche visant au renforcement de la connaissance sur le risque inondation).</p> <p>S'agissant du cadre de performance de l'Axe 1, l'indicateur ECMO qui vise à l'élaboration de 14 stratégies d'ici le 31/12/2018 sera vraisemblablement réalisé. Au 31/12/2016, cet indicateur permettait de comptabiliser 4 stratégies adoptées par arrêté préfectoral.</p>
2	Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	<p>La programmation de l'Axe 2 est bien engagée, tant dans l'émergence de destinations touristiques et de véloroutes, que dans l'appui aux projets contribuant au renforcement de la connaissance et à la préservation des écosystèmes ligériens.</p> <p>Au 31/12/2016, 135 opérations ont été programmées, pour un montant FEDER de plus de 11 millions d'euros, soit une programmation de la maquette de 49%. A ces opérations programmées s'ajoutent de nombreux dossiers, en cours d'instruction ou identifiés dans la revue de projets.</p> <p>Suite à la restitution de l'état des lieux des connaissances acquises lors des Plans Loire précédents et à la</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>définition de nouvelles thématiques prioritaires de recherche ou de renforcement de la connaissance, un Appel à projets visant à consolider la programmation des actions 9 et 10 a été initialisé à l'automne 2016.</p> <p>Des appels à propositions ont été initiés sur l'OS n°2 et deux actions (13 et 14) de l'OS n°3. En complément, un Appel à projets a été engagé pour soutenir des initiatives autour de la connaissance des poissons migrateurs amphihalins du bassin.</p> <p>Une difficulté majeure perdue dans la mise en œuvre de la programmation : les opérations collaboratives (voir section 6 : problèmes rencontrés).</p> <p>Au regard des opérations programmées au 31/12/2016, les valeurs intermédiaires des Indicateurs ISR 3 (linéaire de véloroutes) et ISR 4 (nombre d'études sur les écosystèmes) devraient être atteintes au 31/12/2018. Seule la durée de réalisation de certaines opérations envisagées reste un point d'inquiétude puisque pour contribuer à l'indicateur, les opérations financées doivent être achevées. La valeur intermédiaire de l'Indicateur ICR 23 (ha de zones humides restaurées) devrait également être atteinte au 31/12/2018.</p>
3	Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire	<p>Deux opérations ont été programmées au début du second semestre 2016 sur l'axe 3 Assistance technique, pour les dépenses de communication et pilotage ayant été opérées dans le cadre de la gestion du programme entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016.</p> <p>Ces deux programmations ont permis d'engager 411 500 euros de FEDER Loire, soit 41% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>En matière de formation des instructeurs du POI FEDER Loire, des actions de sensibilisation aux politiques européennes, de formation à l'accompagnement des porteurs de projets, ou à la prise en compte de la performance des programmes ont été réalisées. En matière de communication (Action 18), les pages "POI FEDER Loire" du nouveau site internet www.europeocentre.valdeloire.eu ont été rédigées. Une plaquette de présentation du Programme Opérationnel Interrégional a été éditée et partagée.</p> <p>Aucune difficulté spécifique sur cet Axe 3 relatif à l'Assistance technique du programme.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,60			0,00			Au 31/12/2016, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,60			2,35			De nombreux projets soutenus en 2016 permettent de contribuer indirectement à la mise en oeuvre prochaine des 4 stratégies locales déjà adoptées.
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,40			0,00			Au 31/12/2016, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,40			1,65			De nombreux projets soutenus en 2016 permettent de contribuer indirectement à la mise en oeuvre prochaine

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											des 4 stratégies locales déjà adoptées.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00			0,00		
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00			0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00			0,00		
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	En transition	8,00	2014	4,00	7,00		Les 4 stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées au 31/12/2016 ont permis de faire progresser l'indicateur de résultat IR1. La valeur consolidée au 31/12/2016 est désormais de 7% pour les Régions en transition.
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	Plus développées	8,00	2014	4,00	7,00		Les 4 stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées au 31/12/2016 ont permis de faire progresser l'indicateur de résultat IR1. La valeur consolidée au 31/12/2016 est désormais de 7% pour les Régions développées.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	8,00		8,00	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	8,00		8,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	126,00			4,11			Au 31/12/2016, l'aménagement de la véloroute V71 entre Saint-Yan et Montceaux-l'Etoile a été réalisé.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	126,00			70,50			Au 31/12/2016 l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 72% de la valeur intermédiaire pour 2018 à partir des projets programmés.
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	89,00			2,89			Au 31/12/2016, l'aménagement de la véloroute V71 entre Saint-Yan et Montceaux-l'Etoile a été réalisé.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	89,00			49,39			Au 31/12/2016, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 72% de la valeur intermédiaire pour 2018 à partir des projets programmés.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	4,11			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	29,99			0,00		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	2,89			0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	21,01			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	En transition	0,00	2012	0,00	0,00		Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 14 322 621 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2016, l'actualisation de ces données est toujours en attente.
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	Plus développées	0,00	2012	0,00	0,00		Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 10 035 578 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2016, l'actualisation de ces données est toujours en attente.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	14 322 621,00		14 322 621,00	
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	10 035 578,00		10 035 578,00	

	l'échelle du bassin ligérien				
--	------------------------------	--	--	--	--

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	211,00			0,00			Au 31/12/2016, aucune action programmée n'est achevée.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	211,00			176,55			Au 31/12/2016, l'indicateur CO23 atteint 167% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	149,00			0,00			Au 31/12/2016, aucune action programmée n'est achevée.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	149,00			123,71			Au 31/12/2016, l'indicateur CO23 atteint 167% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	55,00			2,35			Au 31/12/2016, l'indicateur ISR4 atteint 13% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	55,00			22,34			Au 31/12/2016 l'indicateur ISR4 atteint 123% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de	Nombre de	Plus développées	39,00			1,65			Au 31/12/2016, l'indicateur ISR4

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	projets								atteint 13% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	39,00			15,66			Au 31/12/2016 l'indicateur ISR4 atteint 123% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	102,72			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	71,97			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	13,52			0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	9,48			0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	En transition	0,00	2014	0,00	0,00		Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été définie à hauteur de 52,9km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	Plus développées	0,00	2014	0,00	0,00		Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été définie à hauteur de 37,1km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		12,00			0,00			Au 31/12/2016, l'opération d'assistance technique communication du POI LOIRE n'est pas encore soldée.
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		12,00			6,00			
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00			Au 31/12/2016, l'opération d'assistance technique communication du POI LOIRE n'est pas encore soldée.
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			18,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00			0,00		
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00			0,00		
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDE R	En transition	0,00					
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDE R	Plus développées	0,00					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDE R	En transition	2,35					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDE R	Plus développées	1,65					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDE R	En transition	0,00					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDE R	Plus développées	0,00					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDE R	En transition	301 548,60					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDE R	Plus développées	201 032,40					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	0,00					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDE R	En transition	4,20					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDE R	En transition	2,35					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur	Hectares	FEDE R	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
			état de conservation									
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDE R	Plus développées	2,90					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDE R	Plus développées	1,65					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDE R	En transition			
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDE R	Plus développées			
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDE R	En transition			
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDE R	Plus développées			
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDE R	En transition			
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDE R	Plus développées			
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDE R	En transition			
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDE R	Plus développées			
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDE R	En transition			
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDE R	En transition			
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	Plus développées			
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDE R	Plus développées			
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDE R	En transition	2 808 000			10 584 000,00		
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDE R	Plus développées	1 968 500			7 416 000,00		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDE R	En transition	7			9,00		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDE R	Plus développées	7			18,00		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDE R	En transition	1.8			10,60		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDE R	Plus développées	1,2			7,40		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDE R	En transition	15 600 000			27 048 000,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDE R	Plus développées	10 930 000			18 952 000,00		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	106			211,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDE R	En transition	41,8			126,00		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDE R	En transition	18,3			55,00		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	Plus développées	74			149,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDE R	Plus développées	29,2			89,00		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDE R	Plus développées	12,7			39,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	En transition	Total	10 584 000,00	50,00	1 335 681,70	12,62%	1 332 885,02	233 593,77	2,21%	12
1	FEDE R	Plus développées	Total	7 416 000,00	50,00	935 885,81	12,62%	933 926,24	163 674,54	2,21%	8
2	FEDE R	En transition	Total	27 048 000,00	50,00	20 337 898,08	75,19%	19 791 592,02	1 461 144,47	5,40%	80
2	FEDE R	Plus développées	Total	18 952 000,00	50,00	14 250 363,94	75,19%	13 867 578,07	1 023 795,08	5,40%	55
3	FEDE R	En transition	Total	1 176 000,00	50,00	483 924,00	41,15%	483 924,00	0,00	0,00%	2
3	FEDE R	Plus développées	Total	824 000,00	50,00	339 076,00	41,15%	339 076,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDE R	En transition		38 808 000,00	50,00	22 157 503,78	57,10%	21 608 401,04	1 694 738,24	4,37%	94
Total	FEDE R	Plus développées		27 192 000,00	50,00	15 525 325,75	57,10%	15 140 580,31	1 187 469,62	4,37%	63
Total général				66 000 000,00	50,00	37 682 829,53	57,10%	36 748 981,35	2 882 207,86	4,37%	157

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05	08	18	FR	1 257 778,47	1 257 778,47	233 593,77	9
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05	08	22	FR	77 903,23	75 106,55	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05	08	18	FR	881 300,56	881 300,56	163 674,54	6
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05	08	22	FR	54 585,25	52 625,68	0,00	2
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	10	FR	529 200,00	317 520,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	17	FR	122 471,94	122 471,94	0,00	1
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	18	FR	4 900 681,98	4 758 219,91	769 600,71	32
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	22	FR	419 353,67	419 353,67	0,00	1
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	23	FR	1 513 306,14	1 505 663,36	84 327,36	16
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	24	FR	1 233 847,39	1 196 361,32	125 092,92	8
2	FEDER	En transition	090	01	07	05	06	08	18	FR	8 934 090,36	8 934 090,36	274 825,90	6
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06	08	17	FR	70 971,31	28 743,94	28 064,95	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06	08	18	FR	2 531 598,62	2 442 678,24	158 763,40	12
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06	08	24	FR	82 376,67	66 489,28	20 469,23	2
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06	08	10	FR	370 800,00	222 480,00	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06	08	17	FR	85 813,68	85 813,68	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06	08	18	FR	3 433 811,19	3 333 990,82	539 244,03	23
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06	08	22	FR	293 832,84	293 832,84	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06	08	23	FR	1 060 343,75	1 054 988,62	59 086,51	12
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06	08	24	FR	864 532,52	838 266,77	87 650,14	6
2	FEDER	Plus développées	090	01	07	05	06	08	18	FR	6 259 940,86	6 259 940,86	192 565,08	4
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06	08	17	FR	49 728,18	20 140,31	19 664,55	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06	08	18	FR	1 773 841,21	1 711 536,45	111 242,39	8
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06	08	24	FR	57 719,71	46 587,72	14 342,38	1
3	FEDER	En transition	121	01	07	05		08	18	FR	452 172,00	452 172,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	123	01	07	05		08	18	FR	31 752,00	31 752,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	121	01	07	05		08	18	FR	316 828,00	316 828,00	0,00	0
3	FEDER	Plus développées	123	01	07	05		08	18	FR	22 248,00	22 248,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
2	3 000 000,00	13,04%	0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'année 2016 a été consacrée à la planification des évaluations jusqu'en 2023 (évaluation ex-post). La section 12 du présent RAMO développe le travail mené sur l'accord cadre, la préparation et le lancement des évaluations. Sur l'année 2016, une évaluation a été réalisée et une évaluation flash vient d'être notifiée :

- Evaluation de mise en œuvre, incluant des focus par programme, permettant notamment de répondre aux exigences réglementaires sur l'implication du partenariat, l'impact des actions de communication et de sensibilisation et la prise en compte/ impacts des principes horizontaux.
- Evaluation flash des Espèces Exotiques Envahissantes (la description de la méthodologie et le calendrier sont inscrits dans la section 12.1 de ce RAMO)

Evaluation de mise en œuvre : méthodologie et résultats

Cette évaluation pluri-fonds porte sur l'analyse de la mise en œuvre des programmes : PO FEDER-FSE, POI FEDER Loire, PDR FEADER

Une évaluation qui a permis d'analyser et proposer, le cas échéant des mesures correctrices garantissant une programmation : dynamique, performante et sécurisée.

La méthodologie appliquée s'est notamment intéressée :

- A la stratégie des programmes et modalités d'intervention fixées dans les PO
- Aux Instruments de mise en œuvre (AAP, Fonds d'investissement, marchés publics...)
- A l'organisation interne et externe à l'Autorité de Gestion (ressources humaines, procédures...)
- Aux outils d'animation mobilisés (animation, suivi et reporting)
- A la gouvernance et modalités d'association du partenariat (instruction / gestion, concertation...)
- Aux éléments exogènes liés au contexte politique régionale (ou nationale) dans les domaines d'intervention pertinents dans lesquels s'inscrivent les Fonds européens

Pour alimenter les résultats, plusieurs investigations ont été réalisées :

- Des entretiens de visu avec l'ensemble des Directions et Services du Conseil Régional impliqués dans la mise en œuvre des programmes gérés (PO FEDER-

FSE Centre Val de Loire, POI FEDER Loire, PDR FEADER Centre Val de Loire) par la collectivité régionale (21 entretiens) et un entretien avec le Directeur Général des Services

- Des entretiens avec les partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre des programmes (une quinzaine)
- Une enquête en ligne auprès de 309 bénéficiaires des fonds EU au titre du PO FEDER-FSE Centre Val de Loire et du POI FEDER Loire – 140 répondants (taux de retour de 45%)
- Des entretiens téléphoniques auprès de 12 porteurs de projets ayant «abandonné» avant le dépôt d'une demande de financement alors qu'ils avaient été accompagnés par les services de l'AG pour déposer une demande de financement EU
- Une analyse des documents de mise en œuvre et des données de programmation

A l'issue de cette phase d'investigation, voici les principaux constats qui ont été faits :

- Une gestion des fonds européens centralisée au sein d'une direction spécialisée (DEIN) qui répond aux besoins, aux obligations et constitue un point positif pour la programmation
- Des compétences et expertises présentes au sein de l'AG reconnues qui permettent au Conseil Régional d'assumer son rôle d'Autorité de Gestion
- Une volonté et une implication collective de l'ensemble des agents de l'AG pour permettre une programmation dynamique, performante et sécurisée
- Un dysfonctionnement majeur des systèmes d'information (SYNERGIE et absence d'interopérabilité avec le portail dématérialisé de dépôt des demandes d'aides UE) qui crée une surcharge de travail et impacte l'organisation. Cela entraîne de multiples conséquences: retards dans le traitement des dossiers, mise en difficulté auprès des porteurs de projets, difficulté de pilotage,...
- Une mobilisation des fonds européens qui mériterait d'être optimisée pour garantir un effet levier maximal et sécuriser la programmation
- Des critères de sélection des projets qui sont cohérents et pertinents avec les objectifs et finalités recherchés par les programmes

Les recommandations seront travaillées en interne et notamment en associant l'ensemble des parties prenantes afin de vérifier leur opérationnalité. Elles devront également être analysées au regard des missions qui incomberont à l'Autorité de gestion dans cette seconde partie de programmation.

Quelques pistes peuvent être énoncées et mise en œuvre autour des principes d'intervention, de l'organisation et des process, de l'animation, l'information et la communication :

- Définir une stratégie budgétaire plus marquée pour positionner les fonds européens sur des politiques publiques adaptées aux exigences des financements européens
- Relever les seuils minimum de financement pour assurer un ratio montant européen / coût de gestion acceptable
- Intégrer de manière plus systématique l'analyse des capacités financières et

- d'ingénierie de gestion des porteurs de projets,
- Insérer l'Option des Coûts Simplifiés plus systématiquement pour faciliter les justifications des dépenses de personnel
 - Déployer les activités de contrôle interne afin d'identifier et d'anticiper des problèmes d'application de règles de gestion et la mise en place de bonnes pratiques
 - Résoudre, dans la mesure du possible, les problèmes techniques liés à la dématérialisation
 - Disposer d'un dispositif de suivi et de pilotage automatique et en temps réel
 - Retrouver des marges de manœuvre pour animer et accompagner les porteurs de projets
 - Proposer un service d'ingénierie de projet

Un travail spécifique d'accompagnement/d'appui et d'animation auprès des partenaires régionaux pour valoriser les possibilités de financement et aider à l'appropriation des règles de gestion associées afin de renforcer le rôle de prescripteurs des acteurs du territoire.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En matière de mise en œuvre des objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire, seul l'Axe 1 semble aujourd'hui problématique.

Lors du Comité de suivi du 7 novembre 2016, il a été décidé de soumettre à la Commission Européenne une révision de l'Axe 1 du Programme Opérationnel Interrégional. En effet, négocié de juin 2013 à mai 2014, l'axe 1 du PO Interrégional FEDER Loire s'est construit autour d'un double contexte réglementaire :

- la déclinaison de la Directive Inondation en droit français avec le Plan de Gestion du Risque Inondation et sa déclinaison en Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), définie par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, avec application au 1er janvier 2016.

Ce contexte réglementaire devait permettre, au 31/12/2018, de mobiliser rapidement 3 M€ de FEDER dans l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs 14 Stratégies locales, et d'envisager que 3 de ces 14 stratégies locales soient mises en œuvre à la même date.

La Loi NOTR du 7 août 2015 est venue reporter au 1er janvier 2018 l'échéance d'application de la compétence GEMAPI, donnant un "coup de frein" à l'engagement des collectivités (dès la fin de l'année 2014) dans l'élaboration des Stratégies locales. Ces stratégies s'élaborent très progressivement, et leurs programmes d'actions sont peu détaillés. Elles doivent être complétées par la rédaction de PAPI (Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations) dont l'élaboration plus complexe est suivie d'une instruction à l'échelle du district hydrographique puis d'une labellisation au niveau national par la Commission mixte inondation.

En conséquence, les perspectives d'engagement de l'Axe 1 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire, dédié à la gestion du risque inondation, sont défavorables.

Il a donc été demandé à la Commission, compte-tenu de cette évolution réglementaire indépendante de l'Autorité de Gestion, la révision du cadre de performance du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire, en application de l'annexe II, point 5 du règlement UE n° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

Il a également été proposé d'engager un plan d'actions volontaristes permettant de soutenir de nouvelles typologies d'actions avec le FEDER. Elle interroge aujourd'hui les

collectivités concernées sur la façon dont elles vont mettre en œuvre cette compétence, sur le patrimoine domanial de l'Etat qui leur serait également transféré (digues de Loire). Ce contexte vient parasiter l'engagement des collectivités dans l'élaboration de leurs Stratégies Locales. A ce jour cependant, l'objectif attendu de l'élaboration de 14 stratégies à l'horizon 2018 reste toujours d'actualité. C'est la mise en œuvre de ces Stratégies locales qui s'avère, elle, compliquée : les collectivités auront-elles la volonté d'engager rapidement des actions dans un contexte politique et réglementaire instable ?

En matière d'appui aux porteurs de projets, les difficultés rencontrées sur le montage des opérations collaboratives ont été résolues par la définition d'une convention type de partenariat entre "chef de file" et "partenaire". Ce modèle a ensuite été communiqué et expliqué aux porteurs de projets concernés. C'est un dispositif qui reste cependant complexe et qui impacte fortement le service instructeur, dans la vérification de la fiabilité des plans de financement, mais aussi dans la prise en compte des subventions des autres cofinanceurs qui eux n'ont pas la faculté d'envisager un conventionnement sous forme d'opération collaborative.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Ce point est développé au paragraphe 11.1 de ce rapport.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	La valeur de référence et la valeur cible de l'Indicateur de Résultat n°2 sera définie par l'Autorité de Gestion d'ici le 31/12/2014. La valeur cible de l'Indicateur de Résultat n°3 sera définie par l'Autorité de Gestion d'ici le 31/12/2014. Pour définir ces différentes valeurs, l'Autorité de Gestion mobilise différents experts et le	31 déc. 2014	Conseil régional du Centre - Direction de l'Europe et des Partenariats	Oui	Oui		Le plan d'action validé par le Comité de Suivi du 17 février 2015 a permis de définir les valeurs de références et les valeurs cibles des indicateurs de résultat des priorités d'investissement 6c et 6d. Ces valeurs ont été introduites dans une version 2.1 du Programme Opérationnel Interrégional approuvée le 25 janvier 2017 C(2017) 412

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		partenariat interrégional.						

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Non concerné

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Non concerné

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non concerné

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
-----------------	--

L'Axe 1 "Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation" est composé d'un seul Objectif Spécifique, pour une enveloppe FEDER de 9 M€.

Le cadre de performance de l'Axe 1 est constitué de l'étape clef de mise en œuvre « Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées » avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 14. Il est également constitué de l'indicateur financier IF1 « Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1 », avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 3,7 M€ et une valeur cible 2023 fixée à 18 M€.

Les différentes valeurs de ce cadre de performance ont été modifiées lors de la révision de l'Axe 1 du programme engagée à l'issue du Comité de Suivi du 7 novembre 2016 et validée par la Commission européenne le 25 janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, seuls 1,135 M€ de FEDER pour un coût total d'opérations de 2,271 M€ ont d'ores et déjà été programmés sur l'Axe 1. En conséquence, de nombreux projets restent encore à programmer et à payer afin d'atteindre la valeur intermédiaire 2018 de l'indicateur financier.

Pour autant, au regard de l'Etape Clef de Mise en Œuvre, la dynamique d'élaboration de Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation paraît désormais engagée. Face à l'objectif de 14 stratégies locales adoptées fin 2018, 4 territoires ont pris de l'avance et ont vu leurs stratégies locales validées par Arrêté Préfectoral.

L'Autorité de Gestion reste donc résolument optimiste dans le bon engagement de cet Axe 1 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire. Les objectifs du programme, bien que décalés dans le temps au regard de ce qui avait été initialement envisagé, devraient pouvoir être tenus.

L'indicateur de résultat associé à cet axe, prévoit à l'horizon 2023, de diviser par 2 le pourcentage de population résidente en zones inondables non couverte par une stratégie locale de gestion du risque inondation. Dès la fin d'année 2016, on est passé de 16% de la population non couverte par une stratégie à 14% ; cet indicateur a donc progressé de 25% (par rapport à la situation initiale à l'adoption du POI) et témoigne désormais de la bonne dynamique enclenchée sur le bassin de la Loire.

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
-----------------	--

L'Axe 2 « Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » est composé de deux Objectifs Spécifiques bien distincts : l'Objectif Spécifique n°2 qui vise à augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels et l'Objectif Spécifique n°3 qui soutient la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien. L'ensemble permet la mobilisation de 23 M€ de FEDER. Le cadre de performance de l'Axe 2 est constitué de nombreux indicateurs :

- l'indicateur financier IF2 « Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 2 », avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 26,530 M€ et une valeur cible 2023 fixée à 46 M€
- L'indicateur de réalisation ISR3 « Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI » avec une valeur intermédiaire 2018 de 71 km et une valeur cible 2023 fixée à 215 km
- L'indicateur de réalisation ISR4 « Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens financés dans le cadre du POI » avec une valeur intermédiaire 2018 de 31 projets et une valeur cible 2023 de 94 opérations.
- l'indicateur de réalisation ICR23 « Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation » avec une valeur intermédiaire 2018 de 180 ha et une valeur cible 2023 de 360 ha de zones humides restaurées.

Au 31 décembre 2016, la situation est assez inégale selon les Objectifs Spécifiques.

Ainsi, par exemple, l'Objectif Spécifique n°2 atteint un taux de programmation des crédits FEDER de près de 80% (5,6 M€ programmés sur une enveloppe de 7 M€ de FEDER). C'est le succès des itinérances douces et des véloroutes voies vertes financées en de nombreux endroits du bassin de la Loire, qui permettent, in fine, de construire un itinéraire cohérent le long de la Loire et des principaux affluents, contribuant ainsi à relier l'estuaire de la Loire à la Mer Noire (Eurovéloroute 6) mais aussi à diriger une partie de ce flux vers les hauts bassins de la Loire et de l'Allier.

Sur cet Objectif Spécifique n°2, la valeur intermédiaire de l'indicateur ISR3 est donc atteinte, voire dépassée, au niveau de la programmation. Il incombe désormais aux porteurs de projets de mener à bien la réalisation de leurs actions afin que le linéaire de véloroutes financés puissent être comptabilisés au 31/12/2018.

L'Objectif Spécifique n°3 atteint un taux de programmation de 36% (5,767 M€ programmés sur une enveloppe de 16 M€ de FEDER). Deux volets mobilisent ces crédits FEDER : le renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens et la mise en réseau des acteurs (Actions 9, 10 et 11) et la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes (Actions 12, 13 et 14).

Sur cet Objectif Spécifique n°3, la valeur intermédiaire de l'indicateur ISR 4 est atteinte. Le POI FEDER a d'ores et déjà soutenu plus de 31 projets qui concourent à une

meilleure connaissance des écosystèmes ligériens : impacts du changement climatique, problématique des espèces exotiques envahissantes, pressions anthropiques sur les milieux, ... La valeur intermédiaire de l'indicateur ICR23 pourrait être atteinte très prochainement (180 ha de zones humides restaurées), la difficulté cependant réside pour cet indicateur au calendrier assez long de réalisation des opérations financées afin de comptabiliser au 31/12/2018 les valeurs atteintes. Par ailleurs, seules certaines périodes de l'année sont propices à la réalisation de ces travaux de restauration des zones humides.

Quoi qu'il en soit, sur la réalisation des objectifs du programme au titre de cet Axe 2, l'Autorité de Gestion reste assez optimiste. Le prochain Rapport Annuel de Mise en Œuvre, sur la réalisation 2017, devrait d'ailleurs confirmer une réelle évolution dans les changements attendus sur le bassin grâce au FEDER. Ce sera notamment le cas de l'Indicateur de Résultat IR3 qui vise à consolider le linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs : de nombreux projets ont été programmés ou le seront prochainement et ces opérations devraient avoir un impact significatif sur le rétablissement de cette continuité écologique.

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	--

L'axe 3 "Assistance technique" est composé de deux Objectifs Spécifiques, l'objectif spécifique n°4 « Assurer une gestion efficace et sécurisée des fonds FEDER » et l'objectif spécifique n°5 « Information / Communication », pour une enveloppe FEDER globale de 1 M€.

La programmation de l'Axe 3 n'impacte pas le cadre de performance.

Au 31 décembre 2016, 411 500 € de FEDER ont été programmés sur l'axe 3, soit 41% de l'enveloppe disponible.

La programmation de l'Axe 3 a débuté en 2016 avec 2 projets.

Ainsi, ont notamment été financés des actions menées dans le cadre du pilotage, du suivi et de la gestion des fonds européens tel que le portail "Nos aides en lignes" ou des actions visant à communiquer sur le Programme opérationnel (réalisation d'objets de communication).

Cette programmation a permis de valoriser les indicateurs de réalisation ISR5 et ISR6.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Dans le cadre du Programme Opérationnel, l'Autorité de Gestion s'attache à soutenir des projets permettant de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances et la non-discrimination.

Au-delà des actions soutenues, dans le cadre de la sélection des projets, les membres du Comité de suivi via l'adoption des méthodes et critères de sélection des opérations, se sont attachés à ce que soit pris en compte, lors de l'instruction des projets l'égalité hommes-femmes et à la lutte contre les discriminations. La cohérence des actions soutenues avec les principes horizontaux et la sélection des projets sur leur capacité à contribuer à l'atteinte des principes horizontaux a ainsi été actée par l'ensemble du partenariat.

Enfin, il est à noter que Le partenariat impliqué dans l'élaboration et l'exécution du POI est composé notamment d'organisations chargées de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité et ce conformément au cadre institutionnel et juridique exigé des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités liées aux fonds structurels européens d'investissement. A titre d'exemple, la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité est invitée à participer aux comités de suivi.

De manière opérationnelle, cela s'est concrétisé par :

- la prise en compte de ces principes comme critères de sélection des projets dans l'ensemble des cahiers des charges des Appels à Projet (AAP) : ex AAP « *Recherche, expérimentation, acquisition et valorisation des connaissances sur les populations de poissons migrateurs amphihalins sur le bassin de la Loire 2018* » p. 7 et 8 : la prise en compte des principes horizontaux est un des critères de la grille de notation relative à la qualité technique et à l'adéquation financière des projets. 5 points sur 60 couvrent les mesures engagées par le porteur de projet pour prévenir toute discrimination et favoriser l'égalité entre hommes et les femmes
- la complétude d'un questionnaire par les porteurs de projet relatif à la prise en compte des principes horizontaux dans leur projet au moment du dépôt de la demande de subvention. Ce formulaire permet de qualifier automatiquement le niveau de prise en compte de chaque principe sur la base d'une grille de notation commune. A minima, les porteurs de projets doivent joindre au formulaire renseigné en ligne, la liste des pièces justificatives ou les pièces elles-mêmes si celles-ci sont disponibles et s'engagent, dans le cas contraire, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir l'ensemble des pièces manquantes au moment du CSF. Ces pièces justificatives pourront faire l'objet d'un contrôle au moment des visites sur place.
- la sensibilisation auprès des porteurs de projets à la prise en compte de l'ensemble des objectifs transversaux dans le cadre des réunions d'information ou outils de communication / d'accompagnement (guide du porteur de projet et du bénéficiaire : fiche technique dédiée).

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional, l'Autorité de Gestion s'est attachée à soutenir des projets s'inscrivant dans des objectifs de développement durable.

En effet, le POI est un des instruments financiers permettant la mise en œuvre du Plan Loire IV qui est un plan d'aménagement global visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le développement économique dans une perspective de développement durable.

Les initiatives cofinancées visent alors à réduire les nuisances et préserver les ressources, le patrimoine et les paysages et participer in fine à l'attractivité du territoire interrégional.

Ainsi, au-delà des actions soutenues, dans le cadre de la sélection des projets, les membres du Comité de suivi via l'adoption des méthodes et critères de sélection des opérations, se sont attachés à ce que soit pris en compte, lors de l'instruction des projets, le développement durable. La cohérence des actions soutenues avec les principes horizontaux et la sélection des projets sur leur capacité à contribuer à l'atteinte des principes horizontaux a ainsi été actée par l'ensemble du partenariat.

De manière opérationnelle, cela s'est concrétisé par :

- la prise en compte de ce principe comme critère de sélection des projets

- dans l'ensemble des cahiers des charges des Appels à Projet (AAP) : ex AAP « *Recherche, expérimentation, acquisition et valorisation des connaissances sur les populations de poissons migrateurs amphihalins sur le bassin de la Loire 2018* » p. 7 et 8 : la prise en compte des principes horizontaux est un des critères de la grille de notation relative à la qualité technique et à l'adéquation financière des projets

- en rajoutant dans le Document de Mise en Œuvre une liste de critères d'attribution des aides pour analyser les engagements des porteurs de projets vis-à-vis de la protection de l'environnement : réalisation d'une étude d'incidence, la limitation des surfaces urbanisées, la préservation des habitats remarquables, l'application des principes d'évaluation sur le court / moyen / long terme et de précaution

- la complétude d'un questionnaire par les porteurs de projet relatif à la prise en compte des principes horizontaux dans leur projet au moment du dépôt de la demande de subvention. Ce formulaire permet de qualifier automatiquement le niveau de prise en compte de chaque principe sur la base d'une grille de notation commune. A minima, les porteurs de projets doivent joindre au formulaire renseigné en ligne, la liste des pièces justificatives ou les pièces elles-mêmes si celles-ci sont disponibles et s'engagent, dans le cas contraire, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir l'ensemble des pièces manquantes au moment du CSF. Ces pièces justificatives pourront faire l'objet d'un contrôle au moment des visites sur place.
- la sensibilisation auprès des porteurs de projets à la prise en compte de l'ensemble des objectifs transversaux dans le cadre des réunions d'information ou outils de communication / d'accompagnement (guide du porteur de projet et du bénéficiaire : fiche technique dédiée)



11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
1	1 135 783,76	12,62%
2	10 562 614,63	45,92%
Total	11 698 398,39	35,45%



11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

La mise en œuvre du POI FEDER Bassin de la Loire s'inscrit dans le plan Loire IV qui est une politique partenariale associant l'État, les neuf anciennes régions du bassin de la Loire, les établissements publics territoriaux du bassin (Loire, Vienne, Sèvre Nantaise) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Depuis le début de la programmation, l'ensemble des partenaires a été associé à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du POI et plus particulièrement dans le cadre de la gouvernance politique (comité des financeurs) et programmatique (comité de suivi / forum des acteurs et comité de programmation).

Les rencontres ont permis d'examiner l'exécution et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Programme et d'adopter des cadres réglementaires ou tout autre document clé à la mise en œuvre du POI.

Ainsi, en 2015 (février et juillet), les réunions du forum des acteurs ont permis aux partenaires d'échanger sur la mise en œuvre de la Stratégie Plan Loire IV, et prendre connaissance des deux outils financiers qui en assurent la mise en œuvre (CPIER et POI). Ils ont permis l'adoption des cadres réglementairement définis : plan d'action sur les indicateurs (en lien avec les conditions ex-ante non vérifiées), plan d'évaluation et de suivi, stratégie de communication. Lors de ces réunions, le partenariat a également pu échanger sur les critères de sélection des opérations au titre du PO Interrégional FEDER, et valider les Appels à projets lancés en 2015.

En 2016, à deux reprises (mai et novembre), le partenariat a notamment tiré le bilan de la programmation 2015 en adoptant le RAMO, pris connaissance des conclusions de l'évaluation du POP FEDER Loire 2007-2013, réalisé un état des lieux de la connaissance « Plan Loire » et définit de nouvelles thématiques prioritaires ou encore approuver les nouveaux appels à projet et discuter des modalités de correction et de modification des indicateurs au regard de la dynamique de programmation.

Dans la mesure du possible, l'Autorité de gestion a organisé des temps d'échanges avec les bénéficiaires et / ou membres du partenariat pour développer notamment l'échanges de bonnes pratiques. Par exemple, en novembre 2016, dans le cadre du comité de suivi, deux séances de travail organisées sous forme d'ateliers ont été proposées aux participations autour des deux sujets suivants : Comment construire la conscience du risque inondation sur le territoire ? Pour les autorités ? Pour le grand public ? (atelier 1) / GEMAPI – Structuration d'une nouvelle compétence (atelier 2).

Par ailleurs, le partenariat a été impliqué dans la sélection des dossiers via les comités de programmation qui s'est réuni à six reprises en 2015 et 7 fois en 2016

Un groupe d'experts constitué de personnes ressources existantes au sein des partenaires est par ailleurs sollicité pour apporter un appui à la demande de la cellule instruction et/ou du secrétariat technique. Il prépare, avec les services de l'Etat au niveau du bassin et de la région Centre, le forum des acteurs.

Pour chacun des thèmes du plan Loire IV, les partenaires structurent et animent un réseau d'acteurs. Il suscite l'émergence de projets et organisent des échanges d'expériences pour une mutualisation des bonnes pratiques. L'animation fait partie intégrante des actions relevant du plan Loire.

Le sujet porte sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation – pas sur la construction du programme.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Les échéances des évaluations inscrites dans le plan d'évaluation pour l'année 2016 ont été respectées avec le lancement d'une évaluation de mise en œuvre et d'une évaluation sur les espèces exotiques envahissantes.

Les évaluations ont été préparées en 2016 et lancées début 2017. Les éléments d'analyse portent jusqu'à 2016 inclus.

Pour l'évaluation sur les espèces exotiques envahissantes, en cours de lancement, le pilotage est assuré en concomitance avec le service POI Loire de la Direction Europe, International Numérique et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Plusieurs outils inscrits dans le plan d'évaluation, et que la Région a veillé à respecter ont été déployés pour répondre aux questions évaluatives : analyse documentaire, exploitation des données de la programmation, enquête en ligne auprès des bénéficiaires, entretiens auprès de toutes les directions opérationnelles concernées par les fonds européens et des partenaires régionaux etc.

Au regard du nombre important d'évaluations à conduire par l'Autorité de Gestion dans le cadre du PO, du POI et du PDR, et afin de faciliter les procédures de passation des marchés publics, la Région a fait le choix de mettre en place un accord cadre plurifonds. Toutes les évaluations relatives aux FESI sont inscrites dans ce document, décomposé en 8 lots thématiques (environnement, économie, recherche ...) et permettant la transversalité entre programmes. Cet outil est un levier important pour gagner en efficacité et ainsi respecter au mieux les calendriers inscrits dans le plan d'évaluation.

L'année 2016 a été fortement concentrée sur la définition et la mise en place de cet accord cadre via l'analyse des offres et la notification des marchés.

Concernant l'évaluation de mise en œuvre, les questions évaluatives inscrites dans le plan d'évaluation ont été reprises et d'autres ont été ajoutées/ reformulées (efficacité de l'organisation pour répondre aux prérequis européens, des modalités d'animation et implication du partenariat, de l'organisation et des outils pour sécuriser les données, efficacité des actions de communication etc.).

La méthode utilisée et la synthèse des résultats sont présentés dans la section 4 du présent RAMO.

Des focus ont été demandés pour chaque fonds, afin de spécifier les particularités de la mise en œuvre du POI Loire.

Concernant l'évaluation flash sur les espèces exotiques envahissantes, le marché est en cours de lancement avec le prestataire sélectionné. Des résultats sont attendus pour décembre 2017.

La finalité de l'évaluation flash est double pour les deux principaux financeurs de ce dispositif (agence de l'eau et Région Centre-Val de Loire en tant qu'Autorité de gestion du FEDER Loire 2014 -2020).

Il s'agit :

- d'une part, de caractériser plus précisément les fonctionnements, les apports, les résultats et la plus-value des différents groupes régionaux et du groupe de travail de bassin (phase d'état des lieux et de bilan du dispositif),
- d'autre part, de formuler des recommandations sur la constitution et le fonctionnement de ces groupes pour optimiser techniquement et financièrement leurs rôles (phase d'évaluation du dispositif).

Le périmètre géographique de l'évaluation est le bassin versant de la Loire, périmètre d'intervention du PO plurirégional Loire et du CPIER Loire, qui s'étend sur toute ou partie des neuf régions administratives : Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Centre, Poitou-Charentes, Limousin, Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie.

La présente évaluation porte sur les démarches et actions inscrites au titre du plan Loire, sur une période qui court de 2007 jusqu'à fin 2015.

L'évaluation s'intéressera aussi au dispositif existant en Région Pays de la Loire qui n'a pas fait appel jusqu'en 2015 à des financements du plan Loire. Toutefois, ces aides sont désormais engagées en 2016, attribuées au CEN Pays de la Loire.

L'évaluation s'intéressera aussi aux démarches plus ou moins engagées dans les régions du bassin de la Loire, ne bénéficiant pas a priori de tels dispositifs, comme la Bourgogne.

La méthodologie inclue une analyse quantitative et qualitative :

- Enquête en ligne ou par questionnaire auprès des acteurs du dispositif pour recueillir leur retour sur l'apport de l'animation régionale et l'animation de réseau pour la prise en compte des enjeux des EEE
- Entretiens individuels ou collectifs pour approfondir les résultats de l'enquête et établir l'état des lieux du dispositif
- Atelier participatif afin de travailler sur les recommandations avec les acteurs et qu'ils puissent s'en imprégner

Conformément au plan d'évaluation, le pilotage (identification des besoins, écriture du cahier des charges ...) et le suivi des évaluations a été assuré par le Service Pilotage et Coordination au sein de la Direction Europe, International et Numérique.

Dans un objectif de capitalisation et d'ajustement de la programmation ont été associées les parties prenantes et notamment les directions de la Région ou encore l'Agence de l'eau.

Les rapports finaux d'évaluation sont présentés en comité de suivi afin d'informer ses membres des résultats des travaux et des suites à donner. Les recommandations seront également discutées et validées par le Comité de suivi.

A ce stade, il est encore tôt pour assurer le suivi des résultats des évaluations, mais plusieurs actions pourraient être envisagées dans les prochains mois :

- diffusion à toutes les parties prenantes des opérations concernées par l'évaluation
- réunions et/ou des groupes de travail pour assurer le suivi des recommandations.

L'objectif est que chaque acteur puisse dans un premier temps s'imprégner des résultats des évaluations et des pistes d'amélioration qui seront établies. Puis dans un second temps, travailler sur la mise en place de nouvelles actions en vue de respecter les recommandations établies.

En termes de diffusion des résultats, les rapports finaux d'évaluation sont présentés en comité de suivi afin d'informer ses membres des résultats des travaux et des suites à donner. Les résultats seront également rendus public sur le site internet d'information sur l'Europe en région Centre-Val de Loire : www.europeocentre-valdeloire.eu.

Toutes les évaluations inscrites dans le plan d'évaluation pour l'année 2017-2018 seront préparées et travaillées en amont afin de respecter le calendrier. Les questions évaluatives et les méthodes de collecte de données seront partagées avec les acteurs en charge des politiques publiques soutenues.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place une stratégie d'information et de communication homogène entre les 3 programmes gérés en son sein (PO FEDER/FSE - POI FEDER Loire - PDR FEADER).

La stratégie de communication est organisée en 3 temps :

- La production d'outils d'information et d'accompagnement à destination des porteurs de projets (2014-2016) dites phase « pédagogique » d'information
- La valorisation de projets pour susciter l'intérêt du grand public, phase dans laquelle les relations de presse nouées seront fortement mobilisées (à partir de 2017)
- La valorisation des résultats et des impacts des projets soutenus (fin de programmation)

Premières réalisations présentées par type de mesures d'information et de publicité

Les outils et support d'information et de communication ont été réalisés en ce début de programme, répondant aux exigences communautaires et à la stratégie de communication par :

- Informer, sensibiliser et accompagner les bénéficiaires potentiels et effectifs
- Mobiliser les acteurs régionaux dans leur mission de relais d'information sur les

possibilités d'intervention de la politique de cohésion en région Centre-Val de Loire.

Plusieurs types de mesures ont été mises en œuvre dans le cadre de cette première phase :

- Supports d'information et outils de communication
 - Une chartre graphique et deux signatures ont été formulées pour porter les actions et les supports de communication : « L'Europe sur le Bassin de la Loire , une chance pour tous » et « L'Europe c'est ici, l'Europe c'est maintenant »
 - Un site internet interfonds
 - Des objets publicitaires (mugs, carnets A5 ...) distribués aux porteurs de projets et partenariat
 - Une plaquette de présentation du POI FEDER Bassin de la Loire en 1 500 exemplaires pour informer les bénéficiaires potentiels et appuyer les partenaires dans leur mission de relais d'information
 - Un clip vidéo de présentation des opportunités de financement et des impacts sur le bassin de la Loire
- Mise en place des relations presse :
 - Diffusion de 8 communiqués de presse « Interfonds » et « Loire » à l'issue des Commissions permanentes du Conseil régional (présentation de projets financés)
 - Invitations des journalistes lors des événements importants : ex. forum des acteurs Loire 10 juillet 2015 / témoignages de bénéficiaires au cours du comité de suivi du 18 mai 2016 à Blois etc.
- Evènements d'information et de sensibilisation auprès des porteurs de projets et têtes de réseaux : séminaires, événement annuel de communication, rencontres thématiques territorialisées, conférence de presse
- Outils et actions d'accompagnement
 - Rédaction d'un guide du porteur de projet interfonds qui propose des informations générales sur les programmes et leurs objectifs ainsi que des éléments d'informations au niveau de chacune des étapes du projet
 - Rédaction d'un Document annuel De Mise en Œuvre précisant par action soutenue les critères de sélection des projets et modalités de financement
 - Elaboration d'un kit de communication (modèles d'affiche, de panneaux, rappel des obligations de publicité...) ont été mis à disposition des partenaires pour les appuyer dans leurs obligations de publicité

Zoom sur le site internet

Le site Internet des fonds européens : www.europeocentre-valdeloire.eu est le point d'entrée unique dédié aux fonds européens et à l'action européenne.

Il permet d'informer les porteurs de projets sur les programmes européens et les politiques régionales, d'apporter une information aux bénéficiaires des fonds européens, de fournir des offres de services aux porteurs de projets et les appuyer dans leurs obligations de gestion et de publicité et offre un accès à un extranet et au portail des aides dématérialisées depuis janvier 2016.

Parmi les ressources disponibles sur le site, un moteur de recherche est proposé aux bénéficiaires pour les aider à identifier facilement les opportunités de financement européen adaptées à leur projet. Pour obtenir des informations, une adresse mail est mis

à disposition « PO-LOIRE@regioncentre.fr et les noms et coordonnées des différents interlocuteurs sont précisés dans les différentes pages du site internet.

Tous les appels à projets sont publiés en ligne ainsi que les documents de référence indispensables à la bonne gestion des projets (guide du porteur de projet, plaquette de présentation du programme, DOMO etc.).

Au-delà des comités de suivi et de programmation, le site Internet permet d'informer le grand public de l'avancement et de mise en œuvre de la programmation (publication des RAMO, des chiffres clés à chaque trimestre).

Après un an d'existence, un bilan de fréquentation a été réalisé. On constate un élargissement de l'audience du site internet depuis octobre 2015 avec un accroissement régulier du nombre de visites jusqu'à la période estivale à partir de laquelle on observe ensuite une réduction du nombre de visites (943 visites entre le 15/08/16 et le 06/09/16 contre 2 076 entre le 15/05/16 et le 15/06/16). Sur les 3 derniers mois de l'année 2016, près de 5 000 pages sont visitées par mois ce qui représente en moyenne 1 600 visites chaque mois sur le site. Environ 50% de ces visites sont des nouvelles visites.

Premiers résultats constatés des mesures d'information et de publicité

A ce stade de la programmation, il est délicat de se prononcer sur les résultats de ces mesures d'information et de publicité. Une enquête auprès des bénéficiaires potentiels et effectifs du PO FEDER/FSE et du POI conduite dans le cadre d'une évaluation de mise en œuvre donne toutefois des premières tendances. Sur cette première période de programmation, 60% des bénéficiaires potentiels et effectifs interrogés ont le sentiment d'être suffisamment informés sur les programmes européens.

Globalement, la pertinence des outils et actions de communication ainsi que la qualité de l'accompagnement proposé par la Région et ses partenaires est souligné par les répondants à l'enquête. Les réunions de sensibilisation et d'information des porteurs de projets sont le type d'actions le plus apprécié et le mieux noté en termes d'accessibilité, de complétude et de clarté de l'information par les bénéficiaires. La qualité de la communication avec les services en charge de leur accompagnement et la pertinence des échanges ont également été soulignées.

Toutefois, une part importante des bénéficiaires n'a pas connaissance de l'existence de ces outils d'information et de communication. Ces résultats interrogent sur la phase de diffusion des outils/supports de communication qui gagnerait à être réexaminée et améliorée. Ainsi par exemple, l'ensemble des régions impliquées dans le POI pourrait être mobilisées plus fortement à la fois dans l'élaboration de la stratégie de communication en raison de leur connaissance des cibles et dans la phase de diffusion des outils.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Non concerné

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Plusieurs actions ont été mises en place pour accompagner les services instructeurs et les bénéficiaires dans la bonne gestion des fonds européens.

Au sein de l'Autorité de gestion, l'accompagnement des services s'est formalisé par différentes actions :

1. Formations sur la mise en œuvre de la programmation : pilotage par les résultats, contrôles, évaluation, aides d'état, appui au montage de projets...

2. Elaboration et suivi, mise à jour de procédures et de documents d'appui :

- guide des procédures détaillant la piste d'audit
- Vademecum : des éléments méthodologiques et réglementaires utiles au montage des projets, à leur instruction et à leur paiement, par thématique (marchés publics, éligibilité des dépenses et des ressources.)
- Documents de gestion type (rapport d'instruction, convention, demande de paiement, rapport de contrôle de service fait) et de modèles de courriers.

3. Sessions d'échanges régulières afin de coordonner la gestion des fonds, réunissant l'ensemble des services programmes et d'appui de l'Autorité de gestion.

Elles ont notamment pour objectifs :

- d'informer les agents des informations/ évolutions en matière de réglementation, de gestion
- d'échanger sur des bonnes pratiques
- de formaliser la norme interne sur la base des règlements et guidances
- de répondre à leurs interrogations

Ainsi, ont été organisés 7 réunions des services instructeurs et 12 groupes de travail thématiques (aides d'Etat, marchés publics, éligibilité des dépenses et des ressources, opération collaborative)

4. Instauration d'un intranet mettant à disposition des agents les textes de référence de la programmation, les documents d'appui, les modèles de documents de gestion et de

courriers, les textes réglementaires, la jurisprudence applicable par thématique, et les outils de communication.

L'accompagnement des bénéficiaires des fonds s'est concrétisé par :

- L'élaboration de guides et documents d'appui :
 - guide du porteur de projet interfonds qui propose des informations sur les programmes et leurs objectifs ainsi que des éléments d'informations sur le cycle de vie d'un projet
 - Document de Mise en œuvre : précisant par action soutenue les critères de sélection des projets et modalités de financement (taux d'intervention, dépenses éligibles ...)
 - Kit de communication : (modèles d'affiche, de panneaux, rappel des obligations de publicité...) pour les appuyer dans leurs obligations de publicité
- la création d'un site d'information générale sur les programmes européens en Région Centre-Val de Loire www.europeocentrevaldeloire.fr
- la mise en place de sessions d'information / formation :
 - réunions auprès des potentiels porteurs de projets et structures relais
 - réunions de bénéficiaires par fonds pour présenter la convention et les éléments attendus pour les remontées de dépenses
 - accompagnement suite à l'ouverture du portail Nos Aides En Ligne pour le dépôt des demandes en ligne : réunions d'information, rédaction de fiches procédures...

Enfin, une assistance a été apportée aux services instructeurs et aux bénéficiaires dans l'usage des systèmes d'information utilisés par la Région pour la gestion des fonds européens (Synergie, Progos, Portail Nos Aides en Ligne, Gestion Electronique des Documents) :

- Rédaction de guides d'appui : guide retraçant le processus de gestion d'une subvention européenne, du dépôt au contrôle de service fait.
- Mise en place d'un « service après-vente » pour résoudre les incidents dus à des erreurs de manipulation, des dysfonctionnements techniques ou à l'évolution des outils.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Non concerné

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 / 2020 concourt indirectement à la mise en œuvre des priorités 2 et 4 du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Aucun projet soutenu depuis l'élaboration du programme jusqu'au 31/12/2016 ne contribue directement à la mise en œuvre de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Néanmoins, il convient de souligner la programmation de nombreuses initiatives qui concourent indirectement à la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Priorité 2 du plan d'actions : Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'atlantique.

Les actions soutenues par le Programme Opérationnel Interrégional FEDER en faveur de la connaissance des populations de poissons migrateurs amphihalins, pour ces espèces, du rétablissement de la continuité écologique, concourent indirectement à la protection de l'environnement marin et aux efforts déployés pour parvenir à un « bon état écologique » des eaux de l'Atlantique d'ici à 2020.

De même, le financement par le FEDER du bassin de la Loire d'initiatives portées par des collectivités littorales ou rétro-littorales d'élaborer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation paraît contribuer à l'objectif spécifique visant, au sein de cette priorité 2, au renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes.

Priorité 4 du plan d'actions : Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable

Les actions engagées au titre de l'Objectif Spécifique 2 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire contribuent indirectement à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel de l'atlantique que l'on retrouve notamment dans l'estuaire de la Loire. Ainsi, les projets financés, d'itinérance douces (de la Mer Noire jusqu'aux plages de Loire-Atlantique) ou de valorisation touristique du patrimoine naturel des marais rétro-littoraux, contribuent à lutter contre la saisonnalité et à diversifier les produits du tourisme maritime et côtier.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priority(s) and objective(s) that the programme is relevant to:

	Priority	Objective
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions or mechanisms used to better link the programme with the Atlantic SBS

A. Are the Sea Basin Strategic coordinators (mainly National Coordinators, Priority Area Coordinators or members, and/or Objective coordinators or members) participating in the Monitoring Committee of the programme?

Oui Non

B. In selection criteria, have extra points been attributed to specific measures supporting the ATLSBS?

Oui Non

C. Has the programme invested EU funds in the ATLSBS?

Oui Non

Does your programme plan to invest in the EUSAIR in the future? Please elaborate (1 specific sentence)

Non concerné

D. Obtained results in relation to the ATLSBS (n.a. for 2016)

Non concerné

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Non concerné

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non concerné

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Non concerné

RAMO 2019 et Rapport final de mise en oeuvre

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Non concerné

RAMO 2019 et Rapport final de mise en oeuvre

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	29 juin 2017			Résumé citoyen 2016 POI		